

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**  
**ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO**  
**COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

Délibération n° 2020/22

**Extrait du Registre**  
**des**  
**Délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO**

Séance du 19 OCTOBRE 2020  
Convocation en date du 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27**

**Présents** : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; MICAELLI Marie-Luce ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

**Procurations** : MURGIA Sandrine a PAOLI Christian  
ANGELI Filippu Antone à SUSINI Vincent  
FRANCISCI Lisa à FILIPPINI Marie-Laure  
OTTOMANI Jean-François à GUIDICELLI Sébastien  
ELEGANTINI Muriele à DAMIANI-CHIODI Anne-Marie  
PIREDDA Albert à SALDANA Esteban

**Secrétaire** : Madame COLOMBANI Victoria

**Domaine** : Domaine et patrimoine

**Sous-Domaine** : Autres actes de gestion du domaine privé

**Objet** : Convention de partenariat Commune de Prunelli di Fium'Orbu / OPH2C  
Mise à disposition d'une partie des parcelles cadastrées AD 173 et AD 229

**Intervenant (s)** : Monsieur André ROCCHI

**Vote pour** : 27

**Vote contre** : 0

**Abstention** : 0

**Affichage en date du** : 22 Octobre 2020

Monsieur le Maire expose que la commune de Prunelli di Fium'Orbu souhaite mettre en place des jardins partagés à disposition des locataires des HLM Morta et Querciolu, et plus largement aux habitants sur une partie des parcelles des cadastrées AD 173 d'une superficie d'environ 160 m<sup>2</sup> et AD 229 d'une superficie d'environ 3400 m<sup>2</sup> appartenant à l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse (OPH2C).

En contrepartie de la mise à disposition à titre gratuit du terrain par l'OPH2C, la Commune s'engage à utiliser les terrains dans les strictes limites de son projet comme suit :

- Aménagement paysager,
- Installation d'irrigation,
- Aménagement de potagers BIO,
- Création d'un petit local pour les outils,
- Aménagement de lieux d'échange et de convivialité.

Par conséquent, Monsieur Le Maire propose la signature d'une convention avec l'OPH2C ayant pour objet de déterminer les obligations réciproques des parties dans le cadre de cette mise à disposition.

Le Conseil :

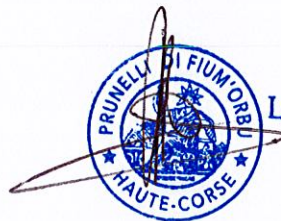
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir entre la Commune de Prunelli di Fium'Orbu et l'OPH2C, dont le siège social est situé 6 rue François Vittori (20600), relative à la mise à disposition à la commune, à titre gratuit, d'une partie des parcelles cadastrées AD 173 et AD 229 afin de mettre en place des jardins partagés pour les locataires des HLM Morta et Querciolu, et plus largement aux habitants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire  
et par délégation

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire



Christian PAOLI